

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :

En exercice 27
Présents 23
Votants 27
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20260629-DCM_2026_06_09A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026

L'an deux mille vingt six

Le : 29 juin

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André GACHET, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2026

PRESENTS : André GACHET, Sébastien DE ARAUJO, Florence PICHON, Alain RENE, Martine MEILLIER, Isabelle ELVINGER, Philippe BERLANDE, Pierre GACHET, Jérôme ARCELIN, Corine JEAY, Hubert GODARD, Fabienne GIBASSIER, Annabelle BOURGIN, Marjorie COMBE, Jennifer CAPEL, Anna Paola ROYON, Magali ROUCHON, Jean-Baptiste CHAMBEFORT, Julien LOUAT, Sandrine GRANGER, Christelle MELI, Grégoire GRANGER, Laetitia PAYET,

ABSENTS : Quentin ROURE, Laurent BRUYERE, Jean-Philippe PELLEGRIN, Nicolas LOPEZ.

POUVOIRS : Quentin ROURE à Magali ROUCHON, Laurent BRUYERE à Sandrine GRANGER, Jean-Philippe PELLEGRIN à Grégoire GRANGER, Nicolas LOPEZ à Laetitia PAYET.

SECRETAIRE : Magali ROUCHON.

Délibération n°2026 06 09A

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 20 et 32,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 2, 3-2, 3-3 et 34,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 18 juin 2026,

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il convient de renforcer les effectifs de la collectivité et de mettre à jour le tableau des effectifs.

Dans ce cadre, il est proposé la création d'un emploi permanent à temps non complet :

Grade	Catégorie	Temps de travail
Agent de Surveillance de la Voie Publique	C	28 heures

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : il fait respecter la réglementation relative à l'arrêt et au stationnement. Il constate et verbalise les infractions à différents codes, à commencer par le Code de la route. Il participe également à des missions de prévention et de protection sur la voie publique et aux abords des établissements scolaires, des autres bâtiments et lieux publics. Cette liste ne serait être exhaustive.

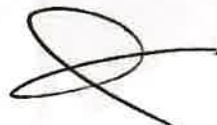
Conformément à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée, les emplois permanents des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (25 voix pour, 2 voix contre) :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs tel que présenté en annexe à compter du 29 juin 2026 (création d'un poste),
- d'approuver la création d'un poste permanent d'un Agent de Surveillance de la Voie Publique à temps non complet,
- de préciser que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal de l'année 2026,
- de préciser que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 06 juillet 2026

Le maire,
André GACHET



Le secrétaire de séance,
Magali ROUCHON



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 09.07.2026
Publié ou Notifié
le 09.07.2026

Tableau des effectifs communaux
(CM du 29/06/2026)

Cat & grade	Fonction/ Affectation	Quotité	Tps partiel	Proposition
EMPLOIS FONCTIONNELS				
A Directeur Général des Services	DGS	TC		
FILIERE ADMINISTRATIVE				
A Attaché principal	DGS	TC		
A Attaché territorial	DGS	TC		
B Rédacteur Principal 1e classe	Pôle Jeune	TC		
B Rédacteur	Administratif	TC		
C Adjoint Administratif Principal 2e classe	Administratif	TC		
	Administratif	TC	TP 80 %	
C Adjoint Administratif	Administratif	TC	TP 80%	
	Administratif	TC	TP 80%	
	Administratif	TC	TP 90 %	
	Administratif	TC		
	Administratif	TC		
	Sécurité	TNC 28h		
FILIERE TECHNIQUE				
A Ingénieur	CTM	TC		
B Technicien	CTM	TC		
C Agent de maîtrise	CTM	TC		
C Adjoint Technique Principal 1e classe	CTM	TC		
(vacant)	CTM	TC		
	CTM	TC		
C Adjoint Technique Principal 2e classe	CTM	TC		
C Adjoint Technique	Jardin d'enfants	TC	TP 90%	
	CTM	TC		
	CTM	TC		
	CTM	TC		
	CTM	TC		
	CTM	TC		
	Ecole maternelle	TC		
(vacant)	Restauration scolaire	TNC 28h		
	Entretien	TNC 28h		
	Restauration scolaire	TNC 32h30		
	Entretien	TNC 32h		
	Jardin d'enfants	TC		
(vacant)	Jardin d'enfants	TC		
	Restauration scolaire	TNC 32h30		
(vacant)	Entretien	TC		
	Ecole maternelle	TC		
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
A Educateur de jeunes enfants	Jardin d'enfants	TC		
	Jardin d'enfants	TC	TP 60%	
(vacant)	Jardin d'enfants	TC		
B Auxiliaire de puériculture de classe normale	Entretien	TC	TP 80%	
	Jardin d'enfants	TC	TP 80%	
	Jardin d'enfants	TC	TP 80%	
	Jardin d'enfants	TC	TP 80%	
	Jardin d'enfants	TC		
C ATSEM principal 1ère classe	Ecole maternelle	TC		
	Ecole maternelle	TNC 32h		
FILIERE ANIMATION				
C Adjoint d'animation principal 1ère classe	Pôle Jeunes	TC		
C Adjoint d'animation principal 2ème classe	Pôle Jeunes	TC		
	Accueil périscolaire	TC		
C Adjoint d'animation	Pôle Jeunes	TC		
	Accueil périscolaire	TC	TP 80%	
	Accueil périscolaire	TC		
	Accueil périscolaire	TC		
	Centre de loisirs	TC		
FILIERE CULTURELLE				
C Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	Médiathèque	TC		
C Adjoint du patrimoine	Médiathèque	TNC 17,5h		
FILIERE POLICE MUNICIPALE				
C Brigadier Chef Principal	Sécurité	TC		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20260629-DCM_2026_06_09A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026

A créer CM 29/06/2026